



## Laïcité : Pap Ndiaye va émettre une nouvelle circulaire pour les chefs d'établissements



Info Marianne

Par Hadrien Brachet

Publié le 08/11/2022 à 14:35

Une réaction à la hausse des atteintes à la laïcité à l'école ? Selon les informations de *Marianne*, une circulaire du ministère de l'Éducation nationale doit paraître très prochainement sur le sujet. Objectif : mieux accompagner les personnels de direction des établissements dans la gestion des incidents liés aux questions de laïcité.

« *On a encore besoin d'un ou deux arbitrages* », confiait-on dans l'entourage du ministre Pap Ndiaye ce 8 novembre en début de matinée, mais cette circulaire « *pratique* » devrait être dévoilée « *aujourd'hui ou demain* ». Elle devrait contenir des « *méthodes d'accompagnement des personnels de direction, notamment vis-à-vis des élèves, sur le dialogue, les sanctions et l'accompagnement des personnels* ».

**À LIRE AUSSI : Tenues religieuses à l'école : "Les établissements scolaires attendent des directives sans ambiguïté !"**

La rue de Grenelle se sait attendue sur le sujet, alors que le bilan du mois de septembre confirmait une hausse des signalements pour des incidents liés au port de tenues religieuses. Un premier courrier avait d'ailleurs déjà été envoyé aux recteurs le 16 septembre par le pôle « Valeurs de la République » pour donner des « *éléments d'appréciation* » sur les vêtements traditionnels comme les qamis ou les abayas (longue robe couvrante). La « *permanence du port du signe ou de la tenue* » ou « *la persistance du refus de l'ôter* » doivent aider les chefs d'établissement à déterminer s'il s'agit pour l'élève de « *manifester une appartenance religieuse* ». Pas assez précis pour les syndicats des personnels de direction qui réclament depuis plusieurs semaines des consignes claires au niveau national sur le caractère religieux ou non de ces tenues et les sanctions à appliquer.

Réunion interministérielle



Pour aller plus loin, une réunion s'est tenue ce lundi 7 novembre au matin rue de Grenelle en présence de Pap Ndiaye, Olivier Klein, ministre délégué à la Ville, Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et Sonia Backès, chargée de la Citoyenneté. Selon nos informations, le gouvernement souhaiterait intensifier sa communication pour promouvoir la laïcité. Afin d'ouvrir un contre-feu aux « *agitateurs islamistes* » qui agissent auprès de la jeunesse sur les réseaux sociaux, que le ministre de l'Éducation nationale avait ciblés dans un entretien au *Monde* mi-octobre.

#### **À LIRE AUSSI : Éducation nationale : laïcité, angle mort de Pap Ndiaye ?**

De quoi rassurer sur le volontarisme de Pap Ndiaye, qui se sait particulièrement scruté sur les questions de laïcité, deux ans après l'assassinat de Samuel Paty ? « *Il y a eu un gros retard à l'allumage* », lâche un fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale. Le Conseil des Sages de la laïcité, instance créée par son prédécesseur Jean-Michel Blanquer précisément pour réfléchir sur la question et former les enseignants, n'aurait cependant pas, jusqu'ici, été associé à la rédaction de la circulaire.

